

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1803

3 septembre 2010

### SOMMAIRE

Art & Talents S.A. ....	86544	ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l. ....	86533
Beta Commodities S.A. ....	86533	ING LPFE Germany S.à r.l. ....	86533
Cardboard International S.A. ....	86498	ING LPFE Italy Holding S.à r.l. ....	86534
CARNOT Développement S.à r.l. ....	86499	ING LPFE Soparfi A S.à r.l. ....	86534
Casatex S.A. ....	86498	ING LPFE Soparfi B S.à r.l. ....	86536
CCE Holdings (Luxembourg) ....	86498	ING LPFE Soparfi C S.à r.l. ....	86535
Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Commandite S.C.A. ....	86499	ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l. ....	86535
ERI Bancaire Luxembourg S.A. ....	86541	ING Office Real Estate France S.à r.l. ....	86541
Ernst August Carree S.à r.l. ....	86500	ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l. ....	86542
Erone Investments S.A. ....	86517	ING PFCEE Soparfi A S.à r.l. ....	86543
Euroports Holdings S.à r.l. ....	86524	ING PFCE Holdco S.à r.l. ....	86542
FKI Luxembourg S.à r.l. ....	86522	ING PFCE Top Holdco S.à r.l. ....	86543
Flint Group Holdings S.à r.l. ....	86517	ING RE NPF Soparfi A S.à r.l. ....	86544
Flint Group S.A. ....	86518	Interiors Services S.A. ....	86523
Frontier S.A. ....	86521	International Assets Finance S.à r. l. ....	86535
Funds Management Company S.A. ....	86521	Ithea S.A. ....	86526
Futgen S.à r.l. ....	86522	Jean Maret S.A. ....	86520
Glacis-Immo S.à r.l. ....	86534	Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l. ....	86500
Globfin S.A. ....	86523	La Rose S.A. ....	86536
Granello S.A. ....	86542	La Rose S.A., SPF ....	86536
Gutekunst Holding S.à r.l. ....	86523	Le Lys S.A. ....	86527
Hanseatic Europe S.à r.l. ....	86525	Le Lys S.A., SPF ....	86527
Heritam SICAV ....	86525	Ostergaard's Bike Shop S.à r.l. ....	86544
Highmerr Ealing S.à r.l. ....	86524	Skygrap Equity S.A. ....	86522
Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l. ....	86524	Snobfood Holdings S.A. ....	86499
Horizont Immobilien S.A. ....	86526	Technicalux S.A. ....	86543
Industrial Investments Center S.A. ....	86526	Twist Beauty Packaging S.C.A. ....	86518
Infotekno S.A. ....	86521	WCAS IX Debt Partners S.à r.l. ....	86532
ING European Infrastructure S.à r.l. ....	86532		
ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l. ....	86532		

**Cardboard International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 53.051.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089932/14.

(100100738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Casatex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 143.165.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 16 juin 2010 à 10 heures*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

*Pour extrait conforme*

*Signatures*

*L'agent domiciliaire*

Référence de publication: 2010089935/18.

(100100159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**CCE Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 104.955.

—  
EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 22 juin 2010, l'associé unique de CCE Holdings (Luxembourg) (la «Société») a décidé de renommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés à tenir en 2013:

- Monsieur Hubert Patricot, demeurant au 22, rue Soufflot, F-75005 Paris (France),
- Monsieur Charles D. Lischer, demeurant au 1, Sandringham Park, Cobham KT11 2EQ, Surrey (Royaume-Uni),
- Monsieur Marc Schmit, demeurant au 8 op der Bunn, L-8352 Dahlem (Grand DucM de Luxembourg),
- Monsieur Frank Govaerts, demeurant au 5, Vijverstraat, 8-3500 Hasselt (Belgique), et
- Monsieur Roger Gloden, demeurant au 41, Simengseck, L-5441 Remerschen (GrandDuche de Luxembourg).

L'associé unique a ensuite décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CCE Holdings (Luxembourg)*

Référence de publication: 2010089939/22.

(100100171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**CARNOT Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.415.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089934/14.

(100100739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 142.630.

—  
EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 22 juin 2010, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Finance LT 2 Commandite RCA (la «Société») ont décidé de renommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de L'assemblée générale des associés à tenir en 2013:

- Madame Valérie Girard, demeurant au 41 Place Notre Dame, F-571 00 Thionville (France),
- Monsieur Paul van Reesch, demeurant au 58 Vlaamse Kaai, B-2000 Antwerpen (Belgique),
- Monsieur Bernard Escoyez, demeurant au 1, rue de la Sarte, 8-1325 Dion-Le-Mont (Belgique),

Les actionnaires de la Société ont ensuite décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coca-Cola Enterprise Finance LT 2 Commandite S.C.A.*

Référence de publication: 2010089948/20.

(100100200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Snobfood Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.207.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 juillet 2010 que:

1. Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur John Evrard;
- Monsieur Christophe Moro.

2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Maurice GOZLAN, administrateur de sociétés, né à Marrakech (Maroc) le 17/11/1944, demeurant au 5 rue de L'alboni, F-75016 PARIS, FRANCE
- Monsieur Lucas Benjamin GOZLAN, administrateur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 28/06/1983, demeurant au 23, rue du Docteur Calmette, Appt V41, Résidence St Nicolas, F-06400 Cannes, France.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg.

*Pour extrait sincère et conforme*

Référence de publication: 2010090277/20.

(100100220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.636.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089965/15.

(100100285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.440.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the 21<sup>st</sup> day of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEAR:

1) Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 134942, here duly represented by Mr. Piotr M. Krawczynski, with professional address at c/o Kulczyk Holding SA ul. Krucza 24/26, PL-00-526 Warsaw, Poland, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) Silverstein CEE Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg), here duly represented by Mr. Richard Brekelmans, manager of category B, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant any security interest (in the widest sense) to any third party to secure the payment obligations of itself or any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

#### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), represented by 2,000 (two thousand) shares having a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** No Shareholder may transfer, sale, assign, convey, make a gift, pledge, charge or encumber all or any part of its shares in the Company ("Transfer") during a period of 10 (ten) years as from the date of incorporation of the Company.

Notwithstanding the foregoing paragraph and subject to any conditions otherwise stated in any other agreements that may be entered into between the shareholders and the Company (as the case may be), a shareholder may transfer any of its shares in the Company respectively to (i) any Kulczyk Key Persons, being Dr Jan Kulczyk, the Kulczyk Family (being Dr Jan Kulczyk's family members and any trusts for the sole benefit of Dr Jan Kulczyk or his family members) and any legal person controlled by any of the foregoing or any Silverstein Key Persons, being Mr. Larry A. Silverstein, the Silverstein Family (being Larry A. Silverstein, his family members and any trusts for the sole benefit of Mr. Larry A. Silverstein's family members) and any legal person controlled by any of the foregoing, (ii) entities being the member of Kulczyk group and/or Silverstein group, and (iii) Affiliates of a given shareholder (the "Permitted Transfers").

After expiration of the period of 10 (ten) years, the following pre-emption right shall apply:

a) Save where the relevant transfer is a Permitted Transfer made in accordance with Article 10, paragraph 2, any time where a shareholder wish to transfer (the "Transferor") part or all of its shares in the Company (the "Concerned Shares"), the Transferor shall firstly notify each other shareholder (the "Non-Selling Shareholder" or the "Non-Selling Shareholders" in case of more than two shareholders) as well as the Company of the proposed transfer (the "Transfer Notice") indicating the number of Concerned Shares, the potential buyer and the transfer price.

b) Each Non-Selling Shareholder who wishes to exercise its pre-emption right must notify the Transferor of its decision to purchase a number of Concerned Shares that are allocated to it in proportion to its existing shareholding in the Company at the same sale conditions (the "Pre-emption Right") within 14 (fourteen) business days of receipt of the Transfer Notice from the Transferor (the "Pre-emption Notice").

c) Should the Pre-emption Right be exercised in accordance with the above-mentioned conditions, the sale and purchase of the Concerned Shares shall be completed within 10 (ten) business days after the expiry of the period provided for in Article 10, paragraph 3 (b) of the present Articles above and the Non-Selling Shareholder(s) shall pay the transfer price.

d) If a Non-Selling Shareholder does not exercise its Pre-emption Right, the other Non-Selling Shareholders, if any, will be able to purchase an additional portion of the Concerned Shares in proportion to its existing shareholding in the Company.

e) In absence of Pre-emption Notice sent by the Non-Selling Shareholder(s) within the 14 (fourteen) business days period, the Transferor is free for a period of 3 (three) months to sell the Concerned Shares to any party, but not on terms more favorable for the purchaser than the terms offered to the Pre-emptors however subject to the provisions of Article 10, paragraph 4 of the present Articles. After expiration of such 3 months period, the Transferor must again comply with the terms hereof.

For the avoidance of doubt, at any time, Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless the shareholders approve previously such transfer by unanimous vote in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s), by one or several category B manager(s) and by one or several category C manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed for an indefinite period of time and designated as category A manager, category B manager or category C manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by unanimity of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same voting conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers being one category A manager and/or one category B manager and/or one category C manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company, provided no manager in the case of plurality of managers, may assign or grant, by power of attorney, proxy or otherwise, its rights and obligations as a manager of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet at least quarterly in Luxembourg. The board of managers shall meet when convened by any manager of the Company.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 7 (seven) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.



Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if all of its members are present.

Decisions of the board of managers are adopted unanimously by all of the managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed all the managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or the joint signature of any two managers being one category A manager and/or one category B manager and/or one category C manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers of the Company shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be) or by any shareholder of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and raise no objection regarding holding the meeting or submitting particular issues to the agenda, the general meeting may be held without prior notice.

In order to be validly held, any general meeting of the shareholders of the Company has to be held with all the shareholders of the Company present or represented.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Each shareholder shall have one vote exercisable at any general or extraordinary meeting of the shareholders of the Company.

Resolutions at the general meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted unanimously by all the shareholders of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the unanimity of all the shareholders of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Extraordinary general meetings of shareholders shall be convened by the board of managers of the Company or by any of the shareholders of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

The general meeting of the shareholders or the sole shareholder of the Company (as the case may be), may appoint one or more internal advisory committees, the members of which may be selected either from amongst the shareholders or from non-shareholders. The general meeting of the shareholders or the sole shareholder of the Company (as the case may be) shall determine the number of members, the functions and the powers of such committees and adopt the working order of such committees.

Unless otherwise stated in any other agreements that may be entered into between the shareholders and the Company (as the case may be), the prior consent of the sole shareholder or of the prior unanimous consent of the general meeting of shareholders (as the case may be) shall be required by the sole manager or the board of managers (as the case may be) for any of the following matters:

(i) examination and approval of the sole manager's or the board of managers' (as the case may be) report on the Company's activities and on the financial report for the preceding financial year and acknowledgment of fulfillment of the duties by the sole manager or the board of managers (as the case may be);

(ii) appointing and dismissing of the sole manager or any of the members of the board of managers (as the case may be) of the Company and agreeing to their compensation (including profit participation), as well as the compensation (including profit participation) of the management board of the Management Company;

(iii) redemption of shares of the Company including the repayment of any share premium or capital return made to the shareholders;

(iv) amendments of the Articles of the Company;

(v) distribution of Project Available Cash, Project Capital Proceeds or any other property by the Company, Management Company or any Title Holding Subsidiary in accordance with the Articles of the Company and the Law;

(vi) establishment and maintenance of Reserves other than those approved as part of any Budget and Business Plan of the Company;

(vii) acquisitions of, investments in or joint ventures with, any other entity or person;

(viii) the Transfer or encumbrance of any direct or indirect beneficial interests in the Company, Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(ix) the consolidation, merger, conversion or reorganization of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary with or into any other form of legal entity or the issuance of any equity securities in the Company or any Title Holding Subsidiary;

(x) any material change in the nature of the business conducted by the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xi) the incurrence of any indebtedness for borrowed money (but not including trade debt in the ordinary course of business of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary) or guaranties thereof on behalf of the Company or any Title Holding Subsidiary (including guaranties of completion), or the issuance or sale of bonds, commercial paper or other debt instruments by the Company, Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xii) financing and refinancing any Projects;

(xiii) commencement, compromise or settlement of, or the engagement of attorneys to represent the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary in connection with, any lawsuit or legal proceeding involving the Company or any Title Holding Subsidiary or affecting any Project, in which the amount in controversy exceeds EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euro);

(xiv) presentation of any petition for liquidation, dissolution or winding up of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xv) agreements between the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary and an Affiliate of either the shareholders or the sole manager or any member of the board of managers of the Company (as the case may be) with a value in excess of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro);

(xvi) granting of any indemnities or guarantees in single transaction or series of related transactions by the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiaries;

(xvii) any sale, option to sell, ground lease, exchange, pledge, mortgage, security interest or other encumbrance, disposition or hypothecation of all or any portion of any property of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiaries or any interests therein or causing any lien to be placed on any Company property or property of the Management Company or any Title Holding Subsidiary, or the consent to the placement of any lien on any property owned by the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;



(xviii) any purchase of capital assets or other capital expenditures, either in a single transaction or in a series of related transactions, in excess of amounts set forth in any approved Budget and Business Plan of the Company;

(xix) approval of the Budget and Business Plans for the Company, the Management Company and each Title Holding Subsidiary;

(xx) engagement or termination of the auditors to be employed by the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xxi) the acquisition of any Project and the approval of general concept of each Project;

(xxii) the taking of any of the following actions on behalf of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary: the filing of a voluntary petition or answer seeking reorganization or arrangement with creditors or seeking to take advantage of any insolvency laws; the application for or consent in writing to the appointment of a receiver for the Company, the Management Company or Title Holding Subsidiary or their assets; making a general assignment for the benefit of creditors; or filing any answer to a petition filed against the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary in any bankruptcy, reorganization or insolvency proceeding;

(xxiii) entry into by the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary and the terms and conditions of any and all (A) rate swap transactions, basis swaps, forward rate transactions, interest rate options, cap transactions, floor transactions, collar transactions or any similar transactions or any combination of any of the foregoing whether or not any such transaction is governed by or subject to any master agreement, and (B) transactions of any kind, and the related confirmations, which are subject to the terms and conditions of, or governed by, any form of master agreement published by the International Swaps and Derivatives Association, Inc. or any other master agreement, including any such obligations or liabilities under any master agreement;

(xxiv) requiring any additional contributions to the capital of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xxv) all transactions outside the ordinary course of business of the Company, the Management Company, or any Title Holding Subsidiary, or that would be reasonably expected to have a substantial or material effect upon the Company, the Management Company any Title Holding Subsidiary or any Project;

(xxvi) any act in contravention of any other agreements that may be entered into between the shareholders or any other act which would make it impossible to carry on the ordinary business and affairs of the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiary;

(xxvii) the issuance and/or transfer of stock, partnership interests or other beneficial ownership interests directly in the Company, the Management Company or any Title Holding Subsidiaries on a recognized stock exchange in accordance with the Law;

(xxviii) other matters reserved for the powers of the general meeting of shareholders by mandatory provisions of the Law.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more certified qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the certified qualified auditors, members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more certified qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders shall appoint by unanimous vote one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

### Definitions

**Art. 26.** Terms not defined further or otherwise in the present Articles or any other agreement that may be entered into by the shareholders and the Company (as the case may be) shall have the following meaning:

"Affiliate" shall mean any entity Controlling, under common Control or Controlled by the respective Shareholder.

"Budget and Business Plan": The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare for the Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries however without interfering in the management of such Management Company and Title Holding Subsidiaries, annual budgets and business plans, as such terms may be further defined in any other agreement that may be entered into by the shareholders and the Company (as the case may be), which shall include respectively, without limitation: (i) a narrative annual project business plans for the Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries as a whole for such fiscal year; (ii) a Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries overview and a Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries narrative describing the goals and objectives for the Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries during such fiscal year; and (iii) such other items as are requested by the shareholders or are reasonably necessary to keep the shareholders informed as to the business and affairs of the Company, Management Company and Title Holding Subsidiaries for the following financial year, not later than November 30th of the preceding year and shall submit it to the shareholders in order to obtain approval thereof.

"Control" shall mean the ability, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract, or otherwise (including by being the general partner, board member, administrator, receiver, responsible employee, as well as officer or director of the person in question), to both (a) direct or cause the direction of the overall management and policies of a person, and (b) conduct the day-to-day business operations of a person. A person or people may be considered to direct or cause the direction of the management and policies of a person (and accordingly satisfy clause (a) of the foregoing test for 'Control') notwithstanding that a third party shall have the right to consent to or approve of major decisions concerning such an entity.

"Management Company": shall mean the wholly owned subsidiary, to be formed by the Company and organized under the laws of Poland in the form of a limited liability company (Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), which shall be treated as a disregarded entity for United States federal income tax purposes, for purposes, among other things, of

performing certain tasks and fulfilling certain services in connection with the operation and management of the Company and each Title Holding Subsidiary;

"Project" and collectively the "Projects": shall mean the acquisition through one or more Title Holding Subsidiaries of Real Properties, the interests in the Real Properties, as well as the shares or interests in the companies or partnerships owning the Real Properties located in places that could be defined further in any other agreement that may be entered into by the shareholders and the Company (as the case may be) and the development, renovation, redevelopment, repositioning, construction, management, financing, leasing, operation and maintenance of any improvements located thereon;

"Project Available Cash": shall mean, with respect to each Project and the Title Holding Subsidiary owning such Project, for any period, as determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) of the Company in his/its reasonable good faith discretion, the amount for such period, if any, by which (a) the sum of (i) the Title Holding Subsidiary's gross cash receipts from its operations, including dividends, interest or other income derived from the investments of the Title Holding Subsidiary and proceeds of business interruption or rent loss insurance, but excluding any Project Capital Proceeds, and (ii) any amounts withdrawn from the available cash resources of the Title Holding Subsidiary, exceeds (b) the sum of (i) all cash disbursements of the Title Holding Subsidiary, including, without limitation, principal and interest payable by the Title Holding Subsidiary in respect of any of its debt obligations, and (ii) the amount of any additional reasonable reserves of the Title Holding Subsidiary set aside during such period (including off-balance sheet liabilities), but not more than an amount similar to what the Title Holding Subsidiary has typically set aside for reserves prior to such period.

"Project Capital Proceeds": shall mean, with respect to each Project and the Title Holding Subsidiary owning such Project, (A) the net proceeds, after the establishment of any reserves, of (a) any event not occurring in the ordinary course of business, pursuant to which the Title Holding Subsidiary receives any consideration with respect to its assets or the disposition thereof, whether in connection with any recapitalization or restructuring of equity in, or debt of, the Title Holding Subsidiary; (b) any transfer of any property of the Title Holding Subsidiary or transfer of shares in the Title Holding Subsidiary; (c) any refinancing of outstanding indebtedness of the Title Holding Subsidiary; (d) any excess Capital Contributions no longer needed with respect to such Project; and (e) any payment received in result of expropriation or destruction of any property in which the Title Holding Subsidiary has an interest provided, in connection with a casualty, proceeds of business interruption or other rent replacement insurance shall not be considered Project Capital Proceeds and (B) the fair market value of any assets distributed "in-kind" by the Title Holding Company.

"Real Property" shall mean both the in rem and contractual rights towards the real properties, including without limitation fee ownership, perpetual usufruct, usufruct, lease, tenancy and other forms of ownership, depending on the jurisdiction where the Investments are carried out.

"Reserves" shall mean the amounts of reserved cash set forth in a Budget and Business Plan for the Company and each Project, or otherwise reasonably determined from time to time or at any time by the sole manager or the board of managers, as the case may be, (or the management board of the Title Holding Subsidiary as the case may be) to be necessary or advisable, for (i) payment of debt service coming due within a reasonable future time with respect to indebtedness of the Company or the Title Holding Subsidiary; (ii) management, operation, improvement, maintenance, replacement or preservation of the property; (iii) payment of taxes, insurance premiums and other reasonably anticipated costs and expenses of the Company or the Title Holding Subsidiary; and (iv) increases in working capital and other contingencies.

"Title Holding Subsidiary": shall mean with respect to any Project, the applicable limited liability company to be formed or acquired by the Company and organized under the laws of the jurisdiction in which such Projects are situated prior to such time as any contracts, agreements or the like are entered into with respect to such Project.

"Transfer" shall mean as a noun, the transfer, sale, assignment, conveyance, gift, mortgage, pledge, hypothecation, charge or other encumbrance of a Shareholder's interest in the Company, in whole or in part, whether voluntarily or by operation of law, or the consent by or permission of a Shareholder to any of the foregoing with respect to such Shareholder's interest, and as a verb, to take any of the preceding actions.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin on this day of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe by contribution in cash for the 2,000 (two thousand) shares issued by the Company with an aggregate nominal value of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), subject to the payment of a share premium of an aggregate amount of EUR 2,000,000.- (two million Euro), as follows:

- Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., prenamed, subscribes for 1,000 (one thousand) shares having a nominal value EUR 10.- (ten Euro) each with an aggregate nominal value of EUR 10,000 (ten thousand Euro), subject to the payment of a share premium of an aggregate amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro); and

- Silverstein CEE Holdings S.à r.l., prenamed, subscribes for 1,000 (one thousand) shares having a nominal value EUR 10.- (ten Euro) each with an aggregate nominal value of EUR 10,000 (ten thousand Euro), subject to the payment of a share premium of an aggregate amount of EUR 1,000,000.- (one million Euro).

All the shares as well as the aggregate amount of share premium have been fully paid up in cash.

The total value of the contribution in cash made by the shareholders to the Company which amounts to an aggregate amount of EUR 2,020,000.- (two million twenty thousand Euro) is allocated as follows:

- EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) to the share capital; and
- EUR 2,000,000.- (two million Euro) to the share premium of which EUR 2,000 (two thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve.

Proof of which has been duly given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 3,100.- Euro.

#### *Extraordinary general meeting of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 103336, as manager of category A;

- Mr. Edgar Rosenmayr, business executive, with professional address at c/o Kulczyk Holding SA, ul. Krucza 24/26, PL-00-526 Warsaw, Poland, as manager of category B; and

- Mr. Piotr M. Krawczynski, business executive, with professional address at c/o Kulczyk Holding SA ul. Krucza 24/26, PL-00-526 Warsaw, Poland, as manager of category C.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 13- 15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

#### **Comparaissent:**

1) Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 134942, dûment représentée au présent acte par M. Piotr M. Krawczynski, ayant son adresse professionnelle au c/o Kulczyk Holding SA ul. Krucza 24/26, PL- 00-526 Varsovie, Pologne, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) Silverstein CEE Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg), dûment représentée au présent acte par M. Richard Brekelmans, gérant de classe B, aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les présents statuts (les «Statuts»).

## Dénomination sociale - Objet - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination sociale de la Société sera «Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir, par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prise fermes ou d'options d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile et, de manière générale, de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder, en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier, contre des parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêt, avance ou garantie; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout lieu dans la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptées selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège social ou de ce siège social avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la privation des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ou de l'associé unique (selon le cas) ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

## Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,- EUR (vingt mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé se voit conférer des droits de vote proportionnels au montant de sa participation.

**Art. 10.** Aucun Associé ne peut transférer, vendre, céder, transmettre, faire don, mettre en gage, grever tout ou partie des parts sociales qu'il détient dans la Société (le «Transfert») pendant une période de 10 (dix) ans à compter de la date de constitution de la Société.

Nonobstant le paragraphe qui précède et sous réserve de toutes les autres conditions indiquées dans tous autres contrats qui peuvent avoir été conclus entre les associés et la Société (le cas échéant), un associé pourra transférer tout ou partie des parts sociales qu'il détient dans la Société respectivement à (i) n'importe laquelle des Personnes-Clé de Kulczyk, à savoir Dr. Jan Kulczyk, la Famille Kulczyk (à savoir les membres de la famille de Dr. Jan. Kulczyk et tout trust agissant dans l'intérêt unique du Dr. Jan Kulczyk ou les membres de la famille de ce dernier) et toute entité juridique contrôlée par ces mêmes personnes précédemment citées ou n'importe laquelle des Personnes-Clé de Silverstein, à



savoir Larry A. Silverstein, la famille Silverstein (à savoir M. Larry A. Silverstein, les membres de sa famille et tout trust agissant dans l'intérêt unique des membres de la famille de M. Larry A. Silverstein) et toute entité juridique contrôlée par ces mêmes personnes, (ii) aux entités membres du groupe Kulczyk et/ou du groupe Silverstein, et (iii) aux Affiliés d'un associé donné («les Transferts Autorisés»).

Après l'expiration de la période des 10 (dix) ans, le droit de préemption suivant s'appliquera:

a) Sauf lorsque le transfert en question est un Transfert Autorisé réalisé conformément au paragraphe 2 de l'Article 10, lorsqu'un associé souhaite transférer (le «Cédant») tout ou partie des parts sociales qu'il détient dans la Société (les «Parts Sociales Concernées»), le Cédant devra en premier lieu informer chacun des autres associés (l' «Associé Non-Vendeur» ou les «Associés Non-Vendeurs» en cas de plus de deux associés) et la Société, du transfert proposé (la «Notice de Transfert») indiquant le nombre de Parts Sociales Concernées, l'acheteur éventuel et le prix de transfert.

b) Chaque Associé Non-Vendeur qui souhaite exercer son droit de préemption doit informer le Cédant de sa décision d'acheter un certain nombre de Parts Sociales Concernées qui lui sont attribuées proportionnellement à son pourcentage de participation dans le capital social de la Société aux mêmes conditions de vente (le «Droit de Préemption») dans les 14 (les quatorze) jours ouvrables à partir de la réception de la Notice de Transfert du Cédant (la «Notice de Préemption»).

c) Si le Droit de Préemption est exercé dans les conditions mentionnées ci-dessus, la vente et l'achat des Parts Sociales Concernées seront accomplies dans les 10 (dix) jours ouvrables après l'expiration de la période prévue au paragraphe 3 (b) de l'Article 10 ci-dessus des présents Statuts et les Associés Non-Vendeurs devront payer le prix de transfert.

d) Si un Associé Non-Vendeur n'exerce pas son Droit de Préemption, les autres Associés Non-Vendeurs, pourront, le cas échéant, acheter une part additionnelle des Parts Sociales Concernées en proportion de leur pourcentage de participation dans la Société.

e) En l'absence d'une Notice de Préemption envoyée par les Associés Non-Vendeurs dans les 14 (quatorze) jours ouvrables, le Cédant est libre pendant une période de 3 (trois) mois, de vendre les Parts Sociales Concernées à n'importe quelle partie, à des conditions qui ne seront pas plus favorables pour l'acheteur que celles offertes aux Préempteurs, toutefois sous réserve des dispositions de l'article 10, paragraphe 4 des présents Statuts. A l'expiration de cette période de 3 (trois) mois, le Cédant devra de nouveau se conformer aux dispositions susvisées.

Afin d'éviter toute confusion éventuelle, les Parts Sociales ne peuvent, à aucun moment, être cédées inter vivos aux non-associés, à moins que les associés n'aient préalablement approuvé un tel transfert à l'unanimité en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de son pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à affecter aux réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

## Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe A, d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe B et d'un ou de plusieurs gérant(s) de classe C. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le/les gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et désignés comme gérant A, gérant B ou gérant C et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité des voix exprimées, ou sur décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant), peut à tout moment et sans justification, révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société dans la mesure où les termes des présents Statuts auront été respectés.



La Société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, étant un gérant de classe A et/ou un gérant de classe B et/ou un gérant de classe C.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas), peut, de temps à autre, subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société, à condition qu'aucun gérant, dans l'hypothèse où il existerait plusieurs gérants, ne puisse transférer ou octroyer, par procuration ou par tout autre moyen, ses droits et obligations en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

**Art. 13.** Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'empêchement du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cet effet. Un secrétaire peut également être désigné, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira au moins chaque trimestre à Luxembourg. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant de la Société.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins sept (7) jours avant le jour prévu de la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés dans une annexe précédemment adoptée lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition que la majorité des gérants présents lors de la réunion du conseil ne soit pas localisée dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si tous ses membres sont présents.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises à l'unanimité par tous les gérants.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui devra être signé par tous les gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou signé conjointement par deux gérants dont un gérant de classe A et/ou un gérant de classe B et/ou un gérant de classe C.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants de la Société auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées au sein d'un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des associés

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblées générales des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle au moins est tenue à Luxembourg dans les six mois suivant la clôture du

dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) ou par n'importe quel associé de la Société.

Les convocations écrites convoquant à une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sont établies conformément à la Loi et seront adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ne soulèvent aucune objection relative à la tenue de l'assemblée ni ne mettent à l'ordre du jour aucun point particulier, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Afin de se tenir valablement, toute assemblée générale des associés de la Société doit se tenir avec tous les associés de la Société présents ou représentés.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Chaque associé dispose d'une voix exerçable l'occasion lors de toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire des associés de la Société.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises à l'unanimité par les associés de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à l'unanimité par tous les associés de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Les assemblées générales extraordinaires des associés devront être convoquées par le conseil de gérance ou par n'importe quel associé de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

A l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique de la Société (selon le cas), peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs internes, dont les membres peuvent être choisis parmi les associés ou les non-associés. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique de la Société (selon le cas) devra déterminer le nombre de membres, les fonctions et les pouvoirs de tels comités et définir le mode de fonctionnement de ces comités.

A moins d'autres contrats conclus entre les associés et la Société (selon le cas) prévoient autre chose, le consentement préalable de l'associé unique ou le consentement unanime préalable de l'assemblée générale des associés (selon le cas) devra être exigé par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) pour toutes les matières suivantes:

(i) l'examen et l'approbation du rapport du gérant unique ou du conseil de gérance (selon le cas) concernant les activités de la Société et du rapport financier pour le précédent exercice social et la reconnaissance de l'accomplissement des devoirs par le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas);

(ii) la nomination et l'éviction du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance de la Société (selon le cas) et accord concernant la compensation financière (y compris participation aux bénéfices), ainsi que la compensation financière (y compris la participation aux bénéfices) du conseil de gérance de la Société de Gestion;

(iii) le rachat des parts sociales de la Société, incluant le remboursement de toute prime d'émission ou retour sur capital au profit des associés;

(iv) la modification des Statuts de la Société;

(v) la distribution de «Montant Disponible Alloué par Projet», de «Produits de Projets d'Immobilisations» ou de tout autre bien de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre, conformément aux Statuts de la Société et à la Loi;

(vi) la constitution et maintien de Réserves autres que celles approuvées dans le cadre d'un Budget et d'un Plan d'Affaires de la Société;

(vii) les acquisitions, les investissements ou les joint-ventures avec toute autre entité ou personne;

(viii) le Transfert ou la mise en gage de tous droits de jouissance directs ou indirects dans la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre;

(ix) la consolidation, fusion, conversion ou réorganisation de la Société, de la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre avec ou en toute autre forme d'entité juridique, ou l'émission de tout titre de participation dans la Société ou de toute Filiale Détenant un Titre;

(x) tout changement matériel dans la nature des activités opérées par la Société, par la Société de Gestion ou par toute Filiale Détenant un Titre;

(xi) la création de tout endettement en rapport avec des emprunts (ce qui n'inclut pas néanmoins la dette commerciale dans le cours ordinaire des affaires de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre) ou de garanties au nom de la Société ou de toute Filiale Détenant un Titre (y compris les garanties d'achèvement), ou l'émission ou la cession d'obligations, des effets de commerce ou d'autres instruments de dette par la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre;

(xii) le financement ou le refinancement de tous Projets;

(xiii) l'entrée dans, le compromis ou le règlement, ou l'engagement d'avocats afin de représenter la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre en rapport avec tout procès ou procédure légale impliquant la Société ou toute Filiale Détenant un Titre ou affectant tout Projet, dans lequel le montant du litige excède 150.000 EUR (cent cinquante mille euros);

(xiv) la présentation de toute requête pour la liquidation, la dissolution de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre;

(xv) les contrats entre la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre et un Affilié soit des associés soit du gérant unique ou le gérant unique ou tout membre du conseil de gérance de la Société (selon le cas) dont la valeur dépasse les 100.000 EUR (cent mille euros);

(xvi) l'octroi de toutes indemnités ou garanties en rapport avec une transaction simple ou une série de transactions liées réalisées par la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre;

(xvii) toute vente, option de vente, bail foncier, échange, gage, hypothèque, sureté ou toute autre garantie, disposition ou hypothèque de toute ou partie d'une portion de tout bien de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre ou de toute sureté grevant l'un quelconque des biens de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre, ou le consentement à la constitution de tout privilège sur tout bien détenu par la Société, par la Société de Gestion ou par toute Filiale Détenant un Titre;

(xviii) tout achat d'actifs ou toute autre dépense d'investissements, dans une transaction simple ou dans une série de transactions liées, dépassant les montants fixés dans un des Budgets approuvés et des Plans d'Action de la Société;

(xix) l'approbation du Budget et des Plans d'Action pour la Société, pour la Société de Gestion et pour chaque Filiale Détenant un Titre;

(xx) l'engagement ou la résiliation des auditeurs employés par la Société, par la Société de Gestion ou par toute Filiale Détenant un Titre;

(xxi) l'acquisition de tout Projet et l'approbation du concept général de chaque Projet;

(xxii) la mise en œuvre des actions suivantes au nom de la Société, de la Société de Gestion ou de toute Filiale Détenant un Titre: le dépôt d'une assignation ou de conclusions visant à une réorganisation ou un arrangement avec des créanciers ou d'une recherche pour tirer un avantage ou toutes lois d'insolvabilité; la demande ou le consentement par écrit en vue de la nomination d'un administrateur judiciaire pour la Société, la Société de Gestion ou la Filiale Détenant un Titre ou leurs actifs; la réalisation d'une cession générale au profit des créanciers; ou le dépôt de de toutes conclusions à une assignation faite à l'encontre de la Société, de la Société de Gestion, ou de toute Filiale Détenant un Titre dans toute procédure de banqueroute, de réorganisation ou d'insolvabilité;

(xxiii) la conclusion par la Société, la Société de Gestion ou toute Filiale Détenant un Titre ainsi que leurs termes et conditions de toutes (A) les opérations de swaps de taux, les basis swaps, les opérations sur intérêts futurs, les options sur taux d'intérêt, les opérations sur taux d'intérêts plafond, sur taux d'intérêts plan cher, les opérations de collar ou toutes transactions similaires ou toute combinaison de tout élément qui précède, peu importe qu'une telle opération soit ou non régie par un contrat cadre, et (B) les transactions de toute espèce et les confirmations y relatives qui sont sujettes aux termes et conditions ou régies par toute forme de contrat cadre publié par «l'International Swaps and Derivatives Association, Inc.» ou tout autre contrat cadre, incluant de telles obligations ou responsabilités conformément à tout contrat cadre;

(xxiv) l'exigence de toute nouvelle souscription complémentaire au capital social de la Société, de la Société de Gestion ou d'une Filiale Détenant un Titre;

(xxv) toutes transactions réalisées en dehors du cours normal des affaires de la Société, de la Société de Gestion, ou d'une Filiale Détenant un Titre, ou qu'on pourrait normalement suspecter avoir une répercussion substantielle ou matérielle sur la Société, la Société de Gestion, ou sur une Filiale Détenant un Titre ou sur tout Projet;

(xxvi) tout acte qui viendrait à violer tout autre contrat pouvant avoir été conclu entre les associés ou tout autre acte qui rendrait impossible la réalisation de l'activité normale et des affaires de la Société, de la Société de Gestion ou d'une Filiale Détenant un Titre;

(xxvii) l'émission et/ou le transfert d'actions, de parts d'association ou de tout autre titre représentatif de jouissance de la Société, de la Société de Gestion ou de Filiale Détenant un Titre sur un marché réglementé conformément à la Loi;

(xxviii) toute autre matière réservée aux pouvoirs de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions impératives de la Loi.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas), établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peut/peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale se trouve inférieure à un dixième du capital social.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution anticipée de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés devra à l'unanimité désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

## Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

## Définitions

**Art. 26.** Les termes non définis plus avant ou autrement dans les présents Statuts ou dans tout autre contrat qui aurait pu être conclu entre les associés et la Société (selon le cas) auront la signification suivante:

«Affilié» désigne toute entité Contrôlant, sous Contrôle Commun ou Contrôlée par l'Associé respectif.

«Budget et Plan d'Affaires»: Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, devra préparer pour la Société, la Société de Gestion, et les Filiales Détenant un Titre, toutefois sans ingérence de leur part dans la gestion de la Société de Gestion et des Filiales Détenant un Titre, les budgets annuels et les plans d'affaires, termes qui pourront faire l'objet de définitions ultérieures dans tout autre contrat pouvant être conclu entre les associés et la Société (selon le cas), lesquels devront respectivement inclure sans restriction: (i) un plan d'affaires narratif annuel du projet pour la Société, la Société de Gestion et les Filiales Détenant un Titre, traitées de manière consolidée pour un exercice social considéré; (ii) une vue d'ensemble de la Société, de la Société de Gestion et des Filiales Détenant un Titre et un récit décrivant les buts et les objectifs de la Société, de la Société de Gestion et des Filiales Détenant un Titre pour ce même exercice social; et (iii) tout autre sujet qui serait sollicité par les associés ou qui pourrait raisonnablement être nécessaire en vue de la connaissance par les associés des affaires de la Société, de la Société de Gestion et des Filiales Détenant un Titre pour l'exercice social suivant, au plus tard le 30 novembre de l'année précédente et les soumettront aux associés afin d'obtenir leur approbation;

«Contrôle» signifie la capacité, directe ou indirecte, par la détention de droits de vote, par contrat, ou autrement (incluant la qualité d'associé, de membre du conseil de gérance, d'administrateur, d'administrateur judiciaire, d'employé avec responsabilités, ainsi que d'employé ou de dirigeant de la personne en question), de (a) diriger ou d'assurer la direction de la gestion et des politiques globales d'une personne, et (b) conduire les opérations de gestion quotidienne d'une personne. Une personne ou des personnes peut/peuvent être considérée(s) comme étant celle(s) qui dirige(nt) ou assure(nt) la direction de la gestion et des politiques d'une personne (et en conséquence de satisfaire à la clause (a) du test précédent pour le «Contrôle» nonobstant le fait qu'un tiers ait le droit de consentir ou d'approuver les décisions importantes s'agissant d'une telle entité.

«Société de Gestion» désigne la filiale détenue à 100% constituée par la Société en vue d'effectuer certaines tâches et d'accomplir certains services en rapport avec l'activité et la gestion de la Société et de chacune des Filiales Filiale Détenant un Titre et organisée en vertu des lois de la Pologne sous la forme d'une société à responsabilité limitée (Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), qui sera considérée, pour des besoins fiscaux, comme une entité non-concernée au regard de l'impôt sur le revenu américain au plan fédéral;

«Projet» et collectivement, les «Projets» désigne l'acquisition, à travers une ou plusieurs Filiales Détenant un Titre de Biens Immobiliers, d'intérêts dans les Biens Immobiliers, ainsi que l'acquisition d'actions ou de parts dans des sociétés ou associations possédant les Biens Immobiliers situés dans des endroits qui pourront faire l'objet de définitions ultérieures dans tout autre contrat pouvant être conclu entre les associés et la Société (selon le cas) et le développement, la rénovation, la reconstruction, le repositionnement, la construction, la gestion, le financement, le crédit-bail, l'exploitation et l'entretien de toutes les améliorations citées ci-dessus;

«Montant Disponible Alloué par Projet» désigne, en rapport avec chaque Projet et la Filiale Détenant un Titre détenant un tel Projet, pour une période donnée qui sera déterminée discrétionnairement de bonne foi par l'associé unique ou par le conseil de gérance de la Société (selon le cas) le montant disponible pour une telle période, le cas échéant, qui résulte du surplus entre (a) la somme provenant des (i) revenus bruts perçus par la Filiale Détenant un Titre au titre de ses opérations, y compris les dividendes, intérêts ou tous autres revenus provenant des investissements de la Filiale Détenant un Titre et les primes liées à une assurance perte d'activité ou d'une assurance perte de loyer, à l'exclusion néanmoins de tous Produits de Projets d'Immobilisations et (ii) tous les retraits opérés sur les ressources disponibles en cash de la Filiale Détenant un Titre et (b) la somme (i) de toutes les dépenses en espèces de la Filiale Détenant un Titre, y compris, sans aucune limitation, le principal et les intérêts payables par la Filiale Détenant un Titre en lien avec toutes ses obligations de remboursement, et (ii) le montant de toutes les réserves additionnelles raisonnables de la Filiale Détenant un Titre, qui auraient été constituées cours d'une telle période (y compris le passif hors bilan), mais ne dépassant pas les montants habituellement mis en réserve par la Filiale Détenant un Titre avant cette période.

«Produits de Projets d'Immobilisations» désigne, en considérant chaque Projet et la Filiale Détenant un Titre détenant un tel Projet, (a) le produit net, après la constitution de toutes les réserves, de (a) tout événement se produisant en dehors du cours normal de l'activité à raison duquel la Filiale Détenant un Titre recevrait une quelconque contrepartie financière en rapport avec ses actifs ou la disposition de ceux-ci qui serait liée à une recapitalisation ou une restructuration du capital ou de la dette de la Filiale Détenant un Titre; (b) tout transfert de l'un quelconque des biens de la Filiale Détenant un Titre ou d'un transfert d'actions de la Filiale Détenant un Titre; (c) tout refinancement de l'endettement actuel de la Filiale Détenant un Titre; (d) tout excédent en Apports en Capital qui ne serait plus nécessaire pour un tel Projet; et (e) tout paiement reçu résultant d'une expropriation ou de la destruction de tout bien immobilier dans lequel la Filiale Détenant un Titre détient un intérêt à condition qu' en cas de sinistre, les primes d'assurance perte d'activité ou d'une

assurance perte de loyer, ne soient pas considérées comme Produits de Projets d'Immobilisations et (B) la juste valeur marchande de tout actif apporté en nature par la Filiale Détenant un Titre

«Biens Immobiliers» désigne ensemble les droits réels et contractuels des biens immobiliers, incluant, sans limitation, le droit de propriété au sens plénier, l'usufruit perpétuel, l'usufruit, le bail, la location et toute autre forme du droit de propriété, selon la juridiction où les Investissements sont effectués.

«Réserves» désigne les montants en numéraire mis en réserve fixés dans un Budget et un Plan d'Affaires pour la Société et chaque Projet, ou autrement déterminés raisonnablement de temps à autre ou à tout moment par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, (ou le conseil de gestion de la Filiale Détenrice de Titre selon le cas) qui sont nécessaires ou recommandés, pour (i) le paiement de service de dette à venir et dû dans un futur proche raisonnable en ce qui concerne l'endettement de la Société ou de la Filiale Détenant un Titre; (ii) gestion, opération, amélioration, entretien, remplacement ou conservation de la propriété; (iii) paiement des impôts, les primes d'assurance et d'autres coûts et dépenses de la Société ou Filiale Détenant un Titre, raisonnablement prévus; et (iv) les augmentations des fonds de roulement d'exploitation et d'autres éventualités.

«Filiale Détenant un Titre» désigne, en ce qui concerne chaque Projet, la société à responsabilité limitée pertinente qui sera constituée ou acquise par la Société et organisée en vertu des lois de la juridiction dans laquelle les Projets sont situés préalablement aux contrats, conventions ou contrats analogues conclus pour un tel Projet.

«Transfert» désigne, comme nom commun, le transfert, la vente, la cession, le don, l'hypothèque, le gage, la charge ou toute autre charge grevant les parts sociales d'un Associé dans la Société, en tout ou partie, de manière volontaire ou par l'effet de la loi, par le consentement ou par l'autorisation d'un Associé à ce qui précède en lien avec les parts sociales de cet Associé, et comme verbe, le fait de prendre l'une quelconque des mesures précédentes.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Paiement*

Les parties comparantes déclarent par les présentes, souscrire, par le biais d'un apport en numéraire, à 2.000 (deux mille) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale globale de 20.000 EUR (vingt mille euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 2.000.000 EUR (deux millions d'euros), comme suit:

- Kulczyk Real Estate Holding S.à r.l., prénommée, souscrit à 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et d'une valeur nominale globale de 10.000,- EUR (dix mille euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.000.000,- EUR (un million d'euros); et

- Silverstein CEE Holdings S.à r.l., prénommée, souscrit à 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et d'une valeur nominale globale de 10.000,- EUR (dix mille euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 1.000.000,- EUR (un million d'euros)

Toutes les parts sociales et le montant global de la prime d'émission ont été entièrement libérés par un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport en numéraire réalisé par les associés au profit de la Société, qui s'élève à un montant global de 2.020.000,- EUR (deux million vingt mille euros) est attribuée comme suit:

- 20.000,- EUR (vingt mille euros) au capital social; et
- 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros) à la prime d'émission dont 2.000,- EUR (deux mille euros) devront être alloués à la réserve légale.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 3.100,- euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 103336, en tant que gérant de classe A;

- M. Edgar Rosenmayr, directeur, avec adresse professionnelle au c/o Kulczyk Holding SA, ul. Krucza 24/26, PL-00-526 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de classe B; et



- M. Piotr M. Krawczynski, directeur, avec adresse professionnelle au c/o Kulczyk Holding SA ul. Krucza 24/26, PL-00-526 Varsovie, Pologne, en tant que gérant de classe C.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte, qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ces derniers ont signé avec nous, notaire, le présent acte dans sa version originale.

Signé: P. M. Krawczynski, R. Brekelmans, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099989/957.

(100112195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

#### **Erone Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.490.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 2 juillet 2010 tenue à Luxembourg*

Il ressort des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ERONE INVESTMENTS S.A. que:

1. La démission de Monsieur Pierre-Siffrein Guillet de ses fonctions d'administrateur unique de la Société est acceptée;
2. Monsieur Jean-Louis Jaumin, demeurant à Piazza Granda, CH-6968 Sovinco (Suisse), né le 19 Janvier 1962 à Kampala, Ouganda, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016;
3. Monsieur Marco Forasassi, demeurant à Via Fulcorina 17, I-20123, Milan (Italie), né le 14 Juin 1964 à Trento, Italie, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016;
4. Monsieur Gennandi Tregubov, demeurant à Via Tesserete 61, CH-6900 Lugano (Suisse), né le 23 Mars 1964 à Crimea, Ukraine, est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*POUR LA SOCIETE*

SGG S.A.

Référence de publication: 2010089972/19.

(100100222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

#### **Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.718.675,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

L'adresse d'Emanuela Brero, Gérant, a changé et se trouve à présent au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010089984/11.

(100100233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**Flint Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

L'adresse d'Emanuela Brero, Administrateur, a changé et se trouve à présent au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Référence de publication: 2010089985/11.

(100100234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**Twist Beauty Packaging S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.772.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of May.

Before us maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Twist Beauty Packaging S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 152772, incorporated on 29 March 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 5:15 p.m. with Ms Maÿ N'Diaye, Avocate, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-), through the issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2) Approval of the subscription of all the thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1.-) for a total subscription price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.; and

3) Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of incorporation.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders and that the present or represented shareholders have declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) through the issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The general meeting, with the consent of the General Partner, resolves to approve the subscription of all the thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") by Neuheim Lux Group Holding V, a société à responsabilité limitée having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137498,

having a share capital currently set at EUR 151,000.- (the "Subscriber"), here represented by Ms Maÿ N'Diaye, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 25 May 2010, which shall remain attached hereto, for an aggregate subscription price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-).

The New Shares subscribed are fully paid up in cash by the Subscriber, so that the cash contribution of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscriber.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**Art. 6.** The subscribed capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000.-) consisting of sixty-one thousand nine hundred and ninety-nine (61,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one euro (EUR 1).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour de mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Twist Beauty Packaging S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 152772, constituée le 29 mars 2010 suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 17h15 sous la présidence de Mademoiselle Maÿ N'Diaye, Avocate, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par rémission de trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (€1,-) chacune;

Approbation de la souscription de trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune pour un montant total de souscription de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) par la société Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l.;

1. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir

eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de trente et un mille euros (31.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à soixante-deux mille (62.000,- EUR) par l'émission de trente et un mille (31.000) Actions aires d'une valeur nominale de un euro (€1,-) chacune

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, avec l'approbation de l'associé commandité décide d'approuver la souscription de l'ensemble des trente et un mille (31.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune pour un montant total de souscription de trente et un mille euros (31.000,- EUR) (les "Actions Nouvelles") par la société Neuheim Lux Group Holding V.S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, dont le capital social s'élève actuellement à cent cinquante et un mille euros (EUR 151.000,-) (le "Souscripteur"), ici représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mai 2010, laquelle restera annexée à la présente, pour un montant total de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Les Actions Nouvelles qui sont souscrites sont entièrement libérées en numéraire par le Souscripteur, de manière à ce que l'apport en numéraire de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à présent à la disposition de la Société, ce point ayant été établi devant le notaire soussigné.

L'apport en numéraire de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire l'ensemble des Actions Nouvelles au nom et pour le compte du Souscripteur.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

**Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à la somme de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 1.400,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Signé: M. N'DIAYE, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. Relation: LAC/2010/24577. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010094703/140.

(100104774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**Jean Maret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 70, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 35.624.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091046/9.

(100101489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Funds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.653.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la démission de Mr Jerry Hilger au poste d'Administrateur depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2009.
2. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011:

- Pierre Etienne
- Frédéric Fasel
- Michèle Berger

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé DELOITTE S.A. pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

*Pour Funds Management Company S.A.*

Référence de publication: 2010089989/18.

(100100583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Infotekno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.602.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 8 avril 2010 à 11.00 heures*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur avec effet au 15 octobre 2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 04/06/2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010090059/17.

(100100163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Frontier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.011.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 16/06/2010 à 10 heures*

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Angelina Scarcelli, née le 13/09/1975 à , Thionville, France, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur, avec effet au 15/10/2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16/06/2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010089997/18.

(100100160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**FKI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 193.582.225,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.557.

—  
EXTRAIT

En date du 27 avril 2010 l'associé unique de la société FKI Luxembourg s.à r.l., la société FKI Heracles Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies House sous le numéro 04225686, a transféré son siège social à Precision House, Arden Road, Alcester, Warwickshire B49 6HN, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010089994/15.

(100100250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Skygrap Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.399.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2010, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2010, LAC/2010/29655, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SKYGRAP EQUITY S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N° B 138399 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1352 du 3 juin 2008.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090274/21.

(100100289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Futgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.138.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par le gérant unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090000/13.

(100100474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---



**Gutekunst Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.971.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par le gérant unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010090006/13.

(100100507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Interiors Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

## AU LIEU DE

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2010 que:

SER.COM S.à.r.l., ayant son siège au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg RCSL B117942, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés

Le 03/06/2010

Sous la référence: L100077364

Luxembourg, le 02 juin 2010.

*Pour extrait conforme*

## IL Y A LIEU DE LIRE

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Février 2010 que:

SER.COM S.à.r.l., ayant son siège au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg RCSL B117942, a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

*Pour extrait conforme*

Luxembourg, le 06 juillet 2010.

*Pour extrait conforme**Signature*

Référence de publication: 2010091356/28.

(100100405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Globfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.448.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010090010/13.

(100100475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Highmerr Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.868.

Par la présente, je soussigné Pierre METZLER, demeurant professionnellement à L- 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, démissionne avec effet immédiat de mon mandat de gérant de catégorie B de la société HIGHMERR EALING S.à r.l. (la "Société") enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le No B 140868.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pierre METZLER.

Référence de publication: 2010090020/11.

(100100483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.888.975,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale des Associés en date du 10 juin 2010 que les Associés décident de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le siège social de la Société de 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le soussigné atteste par la présente que

- L'associé de la Société, BBI Europe Holdings (Malta II) Ltd a changé sa dénomination sociale en "Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd avec effet du 20 janvier 2010;

- L'associé de la Société, BBEIF LH Sub 06 S.à r.l. a changé sa dénomination sociale en "AEIF LH Sub 06 S.à r.l." avec effet du 16 septembre 2009 et son siège sociale de 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet du 18 juin 2010;

- Les gérants suivants ont changé d'adresse professionnelle:

\* Monsieur Russell Smith, de 5, Aldermanbury Square, GB-EC2V HR London au 1, Eagle Street, QLD Brisbane, Australie;

\* Monsieur Dominic Helmsley, de 5, Aldermanbury Square, GB-EC2V HR London au 6, St Andrew Street, EC4A 3AE London, Royaume - Unie;

\* Monsieur Livio Fenati, de 10A. Boito I - 20121 Milan au 2, Largo G. Donegani, I-20121 Milan, Italie;

\* Monsieur Jonathon Sellar, de 36, Wanganella Street, AUS - NSW 2093 Balgowlah au 135 King Street, NSW 2000 Sydney, Australie; et

\* Monsieur Anthony Vaughan, de 2, Chifley Square, the Chifley Tower, AUS - NSW 2000 Sydney, au 135 King Street, NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092219/30.

(100101469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**Hines - Moorfield Brindley 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.943.

*Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2010*

En date du 29 juin 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 juin 2010;

- de nommer HGR International Investment Manager LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839606, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kenneth MacRae, gérant de catégorie A
- Monsieur HGR International Investment Manager LLC, gérant de catégorie A
- Monsieur Graham Sidwell, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 4 S.À R.L.

Signatures

Référence de publication: 2010090023/25.

(100100619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

### **Heritam SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.140.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 mai 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée ratifie:

- la co-optation de Mme Michèle Berger (3 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg) en remplacement de M. Pierre-Alain Eggly (1 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg) en tant qu'administrateur avec effet le 1<sup>er</sup> Décembre 2009;
- la co-optation de M. François Oesch (61 route de Chêne, 1208 Genève) en remplacement de M. Pierre-André Quaglia (61 route de Chêne, 1208 Genève) en tant qu'administrateur avec effet le 16 Avril 2010;
- la co-optation de M. Serge Ledermann (61 route de Chêne, 1208 Genève) en remplacement de Mr Carlos Esteve (61 route de Chêne, 1208 Genève) en tant qu'administrateur avec effet le 4 Septembre 2009.

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de

M. Breckinridge L. Knapp, 61 route de Chêne, 1208 Genève

M. Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Jerry Hilger, 1 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg

Mme Michèle Berger (3 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg)

M. François Oesch (61 route de Chêne, 1208 Genève)

M. Serge Ledermann (61 route de Chêne, 1208 Genève)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

3. L'Assemblée a élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg) en tant que « réviseur d'entreprises agréé » en remplacement de Deloitte S.A. (560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2011.

*Pour Heritam Sicav*

Référence de publication: 2010090043/29.

(100100214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

### **Hanseatic Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.746.

#### EXTRAIT

En date du 21 juin 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta en tant que gérant A est acceptée avec effet immédiat;

- La nomination de M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090030/14.

(100100309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Horizont Immobilien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.142.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090045/13.

(100100476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Ithea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.679.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 juillet 2010 à 10 heures*

L'assemblée décide:

1. Renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MIGNARD, né le 17 mars 1950 à Bois-Colombes, demeurant 6, Place Verte, F-78720 Senlis, son mandat expirant le 8 juillet 2015.

2. Renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Jean-Pierre MIGNARD, né le 17 mars 1950 à Bois-Colombes, demeurant 6, Place Verte, F-78720 Senlis, son mandat expirant le 8 juillet 2015.

3. Renouveler le mandat d'administrateur de la société PARTNERS SERVICES S.A. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 8 juillet 2015.

4. Renouveler le mandat d'administrateur de la Société PROLUGEST S.A. ayant son siège social au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.772 représentée par Monsieur Jean MARIE demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg agissant en qualité de représentant permanent son mandat expirant le 8 juillet 2015.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

Jean-Pierre MIGNARD

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010090107/27.

(100100078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Industrial Investments Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.301.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 26 avril 2010*

1. Monsieur Evgeni LEBOVICH a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Madame Fanny AUENALLAH a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Benoît NASR a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour INDUSTRIAL INVESTMENTS CENTER S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010090058/19.

(100100560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Le Lys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Le Lys S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 44.804.

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LE LYS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 501 du 23 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial numéro 616 du 19 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.
- 2) Changement de la dénomination de la société en LE LYS S.A., SPF
- 3) Refonte des statuts.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial et de modifier l'article quatre quant à l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

**4.1.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les

titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

**4.2.** D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LE LYS S.A., S.P.F.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée, avec effet au 11 février 2010, décide la refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "LE LYS S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.



4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CENT SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.116.000,-), représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions sans mention de valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mars à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/est élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée détermine l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17 Affectation des Bénéfices**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20. Droit applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparantes ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25239. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010094612/277.

(100104752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

---

**ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090060/15.

(100100329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**WCAS IX Debt Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.215.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 juin 2010*

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

3. M. Cédric CARNOYE, administrateur de sociétés, né le 14 septembre 1982 à Charleroi (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

4. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour WCAS IX Debt Partners S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010091255/20.

(100101543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**ING Industrial Real Estate Germany I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 36.700,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 2 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090061/15.

(100100439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING Industrial Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.550,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 2 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090063/15.

(100100441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.280.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090065/15.

(100100005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Beta Commodities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.407.

—  
L'actionnaire unique de la société BETA COMMODITIES SA. a pris en date du 2 juillet 2010 les décisions et résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Dominique D'Alessandro, né le 10 juillet 1958 à Vierset-Berse (Belgique), de nationalité italienne, domicilié à 4, rue Franz Liszt à L-1944 Luxembourg, du poste d'administrateur unique de la société Beta Commodities SA.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer, Monsieur Daniel Barrs, né le 26 juillet 1985 à Maisons Laffitte, de nationalité britannique, domicilié à 27d, rue du Château à F-77100 Nanteuil-les-Meaux (France) au poste de l'administrateur unique avec pouvoir de signature individuel.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société Beta Commodities Sa avec effet immédiat à Luxembourg (L-2453) 20 rue Eugène Ruppert.

Signature de l'Actionnaire  
Signatures du bureau  
Signature / Signature / Signature  
*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2010091305/24.

(100100516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.045.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090067/15.

(100100006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 213.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090069/15.

(100100008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Glacis-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.111.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2010*

Les associés de la S.à r.l. Glacis-Immo, ici présents, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont décidé à l'unanimité

d'accepter la démission de Madame Nadine THEMELIN, employée privée, née le 14 janvier 1957 à Saint-Mard (B), ici présente, demeurant à B-6780 Hondelange, 35, Rue du Pont, Appartement 2/2, de la fonction de gérant administratif avec effet immédiat,

d'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques BRUSCO, employé privé, né le 14 juillet 1956 à Boulogny (F), ici présent, demeurant à B-6780 Hondelange, 35, Rue du Pont, Appartement 2/2, de la fonction de gérant technique avec effet immédiat,

de nommer Monsieur Pierre TELL, gérant de sociétés, ici présent, né le 04 novembre 1943 (1943 1104 191) à Paris (F), demeurant à L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman Stross, comme gérant technique avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

de nommer Monsieur Jean-Jacques BRUSCO, prénommé, comme gérant administratif avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,



que le pouvoir de signature reste inchangé. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants prénommés.

Nadine THEMELIN / Jean-Jacques BRUSCO.

Référence de publication: 2010091350/24.

(100100239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**ING LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 498.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090070/15.

(100100009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

—  
*Cession de parts du 4 janvier 2010*

Il résulte des contrats de cession de parts sociales du 4 janvier 2010 que:

- Monsieur Hugues Vaussy, détenant 420 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- Monsieur Vincent Kerrouault, détenant 420 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- Monsieur Georg Sturm, détenant 40 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- Monsieur Matthias Wilbur Weber, détenant 1.225 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- Madame Véronique Renaudin, détenant 2.100 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- la société W.R. Wichers Holding B.V., détenant 8.400 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;
- la société Linde Holding ApS, détenant 8.400 parts sociales de la société International Assets Finance S.à r.l.;

ont cédé les parts sociales détenues dans la société International Assets Finance S.à r.l., à la dénommée ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A., société en commandite par actions ayant son siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L- 2530 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B89265.

Il résulte donc des dits contrats que ANALYTICAL BIOVENTURES S.C.A. est, depuis le 4 janvier 2010, l'associé unique de la société International Assets Finance S.à r.l..

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010091354/24.

(100100300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

**ING LPFE Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.750.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.670.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090071/15.

(100100010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 353.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090072/15.

(100100007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**La Rose S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. La Rose S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.802.

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LA ROSE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 501 du 23 octobre 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial numéro 292 du 21 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.
- 2) Changement de la dénomination de la société en LA ROSE S.A., SPF
- 3) Refonte des statuts.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Assemblée décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial et de modifier l'article quatre quant à l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

**4.1.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

**4.2.** D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF."

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LA ROSE S.A., S.P.F.

### *Troisième résolution*

L'assemblée, avec effet au 11 février 2010, décide la refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "LA ROSE S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire et n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

#### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CENT SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.116.000,-), représenté par QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions sans mention de valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv)

les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et



qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les J pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 20 Droit applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparantes ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25238. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010094608/277.

(100104759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**ERI Bancaire Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.912.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 31 mai 2010 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2010 pour un terme d'une année renouvelable:

- Madame Régine BERDON, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen;
- Monsieur Patrick WEINACHT, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis;
- Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant professionnellement à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Etang 72, Patio Plaza.

L'assemblée a renommé au poste d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société, jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes 2010, pour un terme d'une année renouvelable, Monsieur Marc Yehuda ASSARAF, demeurant à CH-1214 Genève-Vernier, Ch. de l'Etang 72, Patio Plaza.

2. L'assemblée a reconduit le mandat de révision confié à Deloitte S.A., établie à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, pour un terme d'une année.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091468/24.

(100101533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**ING Office Real Estate France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 161.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.748.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090073/15.

(100100336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING Office Real Estate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.025,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.314.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090074/15.

(100100335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Granello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.809.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2010*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GRANELLO S.A., tenue le 29 juin 2010, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A., ayant pour siège social le 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2015;

- de renouveler le mandat de TCG Gestion S.A., ayant pour siège social le 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2015;

- de renouveler le mandat de C.A.S. Services SA, ayant pour siège social le 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire au compte de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2015;

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Administrateur*

Par Sjors van der Meer

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010091499/24.

(100101640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 918.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 2 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090076/15.

(100100442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.098.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 18 juin 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090078/15.

(100100443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Technicalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 36.400.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 28 juin 2010 que:

L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée des actionnaires qui se prononcera sur l'exercice 2008, assemblée qui se tiendra en 2010:

- Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24/08/69 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis;

- Monsieur Patrick WEINACHT, juriste, né le 19/12/1953 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis;

- Madame Stéphanie LACROIX, juriste, née le 28/12/1976 à Epinal (France) et demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis

L'assemblée a réélu la société BS CONSULTING S.A. établie et ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B n° 45 486 au poste de commissaire aux comptes pour une durée allant jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se prononcera sur l'exercice 2008, assemblée qui se tiendra en 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010091657/24.

(100101535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---

**ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 287.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 2 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090079/15.

(100100444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.800,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 2 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010090083/15.

(100100319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

**Art & Talents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.026.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 5 mai 2010 à 10.00 heures*

L'assemblée accepte la démission avec effet au 29/02/2008 de Madame Pascale HANSEN demeurant à L-9357 Bettendorf, 5, um Treppchen de son poste d'administrateur.

L'assemblée confirme comme nouvel administrateur Monsieur Patrick HARTERT, né le 12 mars 1964 à Luxembourg et demeurant à L-7782 Bissen, 17 Rue des Jardin. Le nouvel administrateur continuera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013.

L'assemblée générale accepte également la démission avec effet au 17/07/2009 de la société SOFINTER GESTION S.A.R.L. avec siège à L-5365 Munsbach, 2 Parc d'Activités Syrdall et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106 316 de son poste de commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la société «EWA REVISION S.A.», avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38 937. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

Diekirch, le 5 mai 2010.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010091731/24.

(100101672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

---

**Ostergaard's Bike Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 179, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.705.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010091132/9.

(100101613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

---